Image not found or type unknown

Rompre un cdi en touchant le chômage

Par **Arthur farfa**, le **24/04/2017** à **19:40**

Bonjour jeurai aimez savoir comment rompre un contrat tout en
en sachant que mon patrons (marie Blachere)ne veut pas faire de contrat à l'amiable et me disent que soit je démissionne et le chômage envolé ou faute grave le chômage envolé aussi alors que je fait rien de mal au contraire je comprend pa si quelqu'un eurait un moyen de me répondre sa serai Cool merci

Par **Visiteur**, le **24/04/2017** à **22:33**

Bonjour,
Vous souhaitez donc démissionner et percevoir l'ARE ?
Cela n'existe pas.
Le chomage est un droit lorsqu'on a perdu son emploi.
La rupture conventionnele n'est pas un droit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés